

ACCORDS DE LIBÉRALISATION DES MARCHÉS PUBLICS SEUILS D'APPLICATION

▪ CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Entités ⁵ / Accord	ALEC ¹	ACCQO ¹	AECG ^{2,3}	AMP ^{2,4} (OMC)	EQO 2006
Ministères et organismes budgétaires	34,7, k\$	34,7 k\$	368,0 k\$	653,2 k\$	
Autres organismes du gouvernement	34,7 k\$	34,7 k\$	368,0 k\$		
Éducation	139,0 k\$	139,0 k\$	368,0 k\$		
Santé et services sociaux ⁶	139,0 k\$	139,0 k\$	368,0 k\$		
Entreprises du gouvernement à vocation industrielle ou commerciale	694,7 k\$	694,7 k\$	653,2 k\$		
Entreprises de services publics	694,7 k\$	694,7 k\$	736,0 k\$		

▪ CONTRATS DE SERVICES

Entités ⁵ / Accord	ALEC ¹	ACCQO ¹	AECG ^{2,3}	AMP ^{2,4} (OMC)	EQO 2006
Ministères et organismes budgétaires	139,0 k\$	139,0 k\$	368,0 k\$	653,2 k\$	
Autres organismes du gouvernement	139,0 k\$	139,0 k\$	368,0 k\$		
Éducation	139,0 k\$	139,0 k\$	368,0 k\$		
Santé et services sociaux ⁶	139,0 k\$	139,0 k\$	368,0 k\$		
Entreprises du gouvernement à vocation industrielle ou commerciale	694,7 k\$	694,7 k\$	653,2 k\$		
Entreprises de services publics	694,7 k\$	694,7 k\$	736,0 k\$		

▪ CONTRATS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Entités ⁵ / Accord	ALEC ¹	ACCQO ¹	AECG ^{2,3}	AMP ^{2,4} (OMC)	EQO 2006
Ministères et organismes budgétaires	139,0 k\$	139,0 k\$	9,2 M\$	9,2 M\$	
Autres organismes du gouvernement	139,0 k\$	139,0 k\$	9,2 M\$		
Éducation	347,4 k\$	139,0 k\$	9,2 M\$		
Santé et services sociaux ⁶	347,4 k\$	139,0 k\$	9,2 M\$		
Entreprises du gouvernement à vocation industrielle ou commerciale	6 943 900 \$	6 943 900 \$	9,2 M\$		
Entreprises de services publics	6 943 900 \$	6 943 900 \$	9,2 M\$		
Société des alcools du Québec Société des loteries du Québec	6 943 900 \$	6 943 900 \$	9,2 M\$		100 k\$*
Hydro-Québec (HQ)	6 943 900 \$	6 943 900 \$	9,2 M\$		Selon politique d'HQ**

* Pas d'obligation d'attribuer les contrats par appel d'offres public.

** Ouverture aux entrepreneurs de l'Ontario si l'appel d'offres est ouvert à l'ensemble des entrepreneurs du Québec ou uniquement aux entrepreneurs de l'Outaouais.

1. Les seuils de l'ALEC et de l'ACCQO sont indexés tous les deux ans en fonction de l'inflation.

2. Il est à noter que les seuils de l'AMP-OMC et de l'AECG sont fixés en droits de tirage spéciaux (DTS). Les seuils en dollars canadiens ne sont présentés ici qu'à titre indicatif. Ces seuils sont ajustés tous les deux ans en fonction de l'évolution du taux de change DTS-dollars canadiens. Le dernier ajustement a eu lieu le 1^{er} janvier 2024.

3. Conséquemment au BREXIT, depuis le 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'AECG.

4. Le Royaume-Uni a complété le processus d'accession à l'AMP-OMC à titre individuel. En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2021, les marchés publics entre le Canada et le Royaume-Uni sont régis par l'AMP-OMC.

5. Achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)

Les seuils d'application des Accords varient selon la composition du 'un éventuel regroupement d'achats :

- Achats du CAG pour son propre compte
 - Seuils applicables aux « autres organismes du gouvernement ».
- Achats du CAG pour le compte des organismes publics dont les seuils sont différents
 - Seuils applicables à l'organisme public dont les seuils sont les plus bas.

6. Inclut Santé Québec et ses établissements.

LISTE DES ACRONYMES

- ALEC** : Accord de libre-échange canadien;
- ACCQO** : Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario;
- AECG** : Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne;
- EQO2006** : Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction (2006);
- AMP-OMC** : Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale de commerce.

DÉFINITIONS

- DTS** : Le Droit de tirage spécial (DTS) est un actif de réserve international, créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Les DTS peuvent être échangés contre des devises librement utilisables. Depuis le 1^{er} octobre 2016, la valeur du DTS repose sur un panier de cinq grandes devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le renminbi chinois (RMB), le yen japonais et la livre sterling.